

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institution et vie
politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

**OBJET :
COMMISSIONS
MUNICIPALES –
DESIGNATION
DE NOUVEAUX
MEMBRES SUITE
A LA DEMISSION
D'UNE
CONSEILLERE
MUNICIPALE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 AVR. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,
ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard,
VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT
Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul,
THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric,
POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire rappelle que pour l'étude des affaires qui sont soumises à la
décision du Conseil Municipal, six commissions de 11 membres ont été créées
et leurs membres désignés par délibération N°2014-144 du 04 avril 2014.

En raison de démissions de conseillers municipaux, la délibération n°2014-144
du 04 avril 2014 a été remplacée par la délibération n°2015-2012 du 07 juillet
2015 puis par la délibération n°2016-88 du 11 avril 2016, et par délibération
n°2016-183 du 11 juillet 2016, remplacée par la délibération n°2016-239 du 20
septembre 2016 suite au décès de M. Gérard GRIMAUD et qui est la dernière
en vigueur.

M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Marion SERIS-MAHE
DE TAURY entraînant la vacance d'un poste dans deux commissions.

M. le Maire précise que, conformément au Règlement Intérieur du Conseil
Municipal, Chapitre II, article 6, les postes sont à pourvoir par un élu de la
majorité.

Il est donc nécessaire d'installer un nouveau membre dans les commissions où
siégeait Mme Marion SERIS-MAHE DE TAURY.

Les postes à pourvoir sont les suivants :

Finances, Administration Générale, Développement économique et emploi, Coopérations intercommunales	0 poste
Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur	1 poste
Education, Technologies de l'information et de la communication, Petite enfance, Jeunesse	0 poste
Développement durable, Environnement, Agriculture	1 poste
Action sociale, Santé, Personnes âgées, Handicap	0 poste
Culture, Sports, Vie associative, Patrimoine, Coopérations internationales	0 poste

Monsieur le Maire demande, commission par commission, qui est candidat parmi les élus de la Majorité.

Pour les commissions concernées, les candidatures suivantes sont déposées :

Nom de la commission	Candidats
Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur	Michel RATABOUIL
Développement durable, Environnement, Agriculture	Michel RATABOUIL

Après avoir sollicité l'accord du Conseil Municipal pour procéder par vote à main levée, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'approbation de la nouvelle composition des deux commissions municipales concernées et la désignation de leurs nouveaux membres et précise que la composition des autres commissions reste inchangée.

Cette composition est la suivante :

Commission **« Finances, Administration Générale, Développement économique et emploi, Sports, Vie associative, Coopérations intercommunales »** :

- Monsieur le Maire, Président :
- Philippe GREFFIER
- Jacqueline RATABOUIL
- Philippe GUIRAUD
- Agnès SOULIER
- Jean-François VERONIN-MASSET
- Giovanni ZAMAI
- Patricia RUIZ
- Sabine CHABERT
- Stéphane LINOU
- Jean-Paul BUSTOS
- Guy THOMAS

Commission « **Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur** » :

- Monsieur le Maire, Président
- François DEMANGEOT
- Jacqueline RATABOUIL
- Agnès SOULIER
- Michel RATABOUIL
- Giovanni ZAMAI
- Michel GARRIGUES
- Patricia RUIZ
- Elisabeth ESCAFRE
- Hélène THOMAS-DAÏDÉ
- Jean-Paul BUSTOS
- Nathalie POUPEAU

Commission « **Education, Technologies de l'information et de la communication, Petite enfance, Jeunesse** » :

- Monsieur le Maire, Président
- Jean-Claude CASTILLO
- Brigitte BATIGNE
- Sarah EL KHAZ
- Jean-François VERONIN-MASSET
- Denis BOUILLEUX
- Chantal BARTHES
- Bernard GRIMAUD
- Philippe SOL
- Eric THOMAS
- Nathalie POUPEAU

Commission municipale permanente « **Développement durable, Environnement, Agriculture** » :

- Monsieur le Maire, Président
- Evelyne GUILHEM
- Jean-Claude CASTILLO
- François DEMANGEOT
- Hélène GIRAL
- Michel RATABOUIL
- Denis BOUILLEUX
- Michel GARRIGUES
- Jacqueline BESSET
- Stéphane LINOU
- Marie-Christine CHOPIN
- Jeanne ISSALYS

Commission « **Action sociale, Santé, Personnes âgées, Handicap** » :

- Monsieur le Maire, Président
- Philippe SOL
- Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES
- Evelyne GUILHEM
- Philippe GREFFIER
- Brigitte BATIGNE
- Sarah EL KHAZ
- André TAURINES
- Jacqueline BESSET
- Hélène THOMAS-DAÏDÉ
- Jeanne ISSALYS
- Eric THOMAS

Commission « Culture, Patrimoine, Animations, Coopérations internationales » :

- Monsieur le Maire, Président
- Hélène GIRAL
- Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES
- Philippe GUIRAUD
- André TAURINES
- Chantal BARTHES
- Sabine CHABERT
- Bernard GRIMAUD
- Elisabeth ESCAFRE
- Marie-Christine CHOPIN
- Guy THOMAS

Monsieur le Maire précise que les commissions peuvent créer des groupes de travail spécifiques, appelés commissions élargies, réunissant des personnes compétentes dans les domaines considérés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DESIGNE par vote à main levée les nouveaux membres ci-dessus.

APPROUVE en conséquence la nouvelle composition des commissions municipales.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

18 AVR. 2017

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :

13 AVR. 2017

Par publication le :

18 AVR. 2017

Par délégation,

Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 13/04/2017
N°011-211100763-20170410-2017-64-DE